



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département des finances et des ressources  
humaines

**Office du personnel de l'Etat**

Direction de l'évaluation et du système de  
rémunération

**DEFINITION DE FONCTION-TYPE**

Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
23.11.2010		01.12.2010

1. Dénomination de la fonction	Code fonction
<b>Administrateur de faculté à l'Université 3- administratrice de faculté à l'Université 3</b>	5.10.027

2. But de la fonction  
Assumer, sous la responsabilité du doyen de la faculté, la direction des activités administratives de la faculté. Compte tenu de la fréquence des changements des responsables académiques, l'administrateur ou l'administratrice garantit la continuité du fonctionnement de la Faculté dans le respect des principes définis. Assurer également, dans ses différents domaines d'activité, la liaison entre la Faculté et les services centraux et divisions de l'Université, ainsi que le lien avec les HUG et la Faculté de biologie et médecine de l'Université de Lausanne. Coordonner les activités du personnel du Décanat de la Faculté.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment d'/de :

- participer activement dans son domaine de compétence à la réflexion stratégique et politique de la faculté;
- renforcer le domaine financier et assumer les éléments liés à la préparation du budget, la gestion budgétaire pour chaque département de la faculté et l'évaluation des écarts et les mesures correctrices à prendre;
- réorganiser l'ensemble du processus budgétaire et poser ledit cadre, afin que ce domaine reste compétitif;
- rechercher les financements pour une fondation afin de financer les projets non couverts par les budgets courants des institutions dans les domaines de la recherche clinique, fondamentale et l'amélioration du confort des patients;
- gérer les relations avec l'administration de l'université, des HUG et de l'Université de Lausanne;
- acquérir un matériel (souvent couteux) entraînant la constitution d'un dossier (analyse et demande du budget (confédération), logistique, préparation de l'AIMP, sécurité);
- analyser les risques liés aux acquisitions avec vision à long terme qui entrainera la création d'une plateforme technique;
- décider de l'octroi du crédit d'équipement;
- gérer les projets de la faculté, leur coordination avec les différents partenaires et entités;
- être responsable de la sécurité, la sûreté et la préservation des équipements scientifiques coûteux.

4. Exigences de la fonction

Bachelor en sciences économique et sociales et une expérience préalable de plusieurs années dans le domaine considéré

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	M	C	K	A	K	Cl. max. 24
Points	58	13	65	5	79	Total 220